

Jean Launay et la taxe carbone

À l'initiative de Jean Launay, député PS du Lot, les 6 députés du Pôle écologique du PS viennent de déposer un amendement au projet de budget 2009 visant à créer une taxe carbone. Selon le député lotois « L'examen du premier projet de loi sur le Grenelle de l'environnement vient de se terminer à l'Assemblée nationale. Sur bien des points ce texte contient des avancées incontestables. En revanche, la discussion parlementaire n'a pas permis de préciser les modalités de création de la contribution énergie-climat qui avait été pourtant un engagement clair du Président de la République au Grenelle de l'environnement. L'étude de cette contribution est renvoyée à une conférence de consensus alors que le gouvernement aurait dû être en mesure de faire des propositions précises sur cette question dès cette année ». Pour Jean Launay, « l'instauration d'une taxe carbone est une ardue obligation. La fiscalité écologique est un instrument pertinent et efficace pour susciter et accompagner les modifications des comportements. Elle contribue à intégrer la charge, présente ou différée, de la pollution ou de l'émission nocive jusqu'alors supportée par la collectivité. Elle favorise la recherche pour améliorer l'efficacité énergétique et le développement des énergies renouvelables. Face à la crise énergétique et climatique le moment est venu de passer à l'acte.

C'est pourquoi nous proposons que 50 % du produit de cette taxe soit affecté à un fonds d'accompagnement de la mutation énergétique ».